



## **REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U13 MASCULIN**

### **Sommaire**

ARTICLE 1 : ORGANISATION .....	1
ARTICLE 2 : PHASE AUTOMNE .....	2
2.1.    Le championnat U13 D1 .....	2
2.2.    Le championnat U13 D2 .....	3
2.3.    Le championnat U13 D3 .....	3
ARTICLE 3 : PHASE PRINTEMPS .....	4
3.1.    Le championnat U13 R2 .....	4
3.2.    Le championnat U13 D1 « Printemps » .....	4
3.3.    Le championnat U13 D2 .....	4
3.4.    Le championnat U13 D3 .....	4
ARTICLE 4 : PARTICIPATION ET QUALIFICATION .....	5
ARTICLE 5 : TERRAINS IMPRATICABLES .....	5
ARTICLE 6 : HORAIRES DES RENCONTRES .....	5
ARTICLE 7 : DUREE DES RENCONTRES .....	5
ARTICLE 8 : ARBITRAGE A LA TOUCHE .....	5
ARTICLE 8 Bis – EXCLUSION TEMPORAIRE .....	5
ARTICLE 9 : CARTON VERT .....	6
ARTICLE 10 : INFRACTIONS AUX REGLEMENTS .....	6

Les championnats sont ouverts aux clubs en règle avec les obligations issues des règlements, fédéraux, régionaux et départementaux. Chaque club a accès au dossier d'engagement qui est à compléter sur Footclubs. Chaque club engagé se doit de participer à chaque action de développement des nouvelles pratiques planifiées par le District.

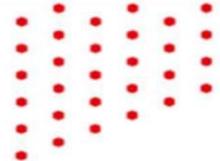
### **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

Le championnat U13 Masculin se déroule en 2 phases :

- ✓ Phase automne
- ✓ Phase printemps

Lors de chaque phase, trois divisions sont mises en place :

PHASE	DIVISION	NBRE EQUIPES	GROUPES
PHASE AUTOMNE	D1	8 équipes	1 groupe de 8
	D2	16 équipes	2 groupes de 8
	D3	Autres équipes	X groupes X équipes avec garantie de 7 rencontres minimum ou 9 rencontres maximum de 8
PHASE PRINTEMPS	D1	10 équipes	1 groupe de 10
	D2	20 équipes	2 groupes de 10
	D3	Autres équipes	x groupes de 6 à 10 équipes maximum



- 1) A la fin de chaque phase (Automne et Printemps), la Commission des Jeunes établira les classements selon les résultats sportifs à chaque fin de phase pour les championnats en 2 phases et selon les modalités du Règlement « Autour de la Rencontre ».
- 2) Le positionnement des équipes par niveau de compétition, est réalisé après avoir pris connaissance des engagements validés en compétition de Ligue,
- 3) Une seule équipe par club est acceptée au niveau D1. Pour la D2, deux équipes par club sont acceptées. Dans ce cas elles seront placées dans deux poules différentes.
- 4) L'affectation d'une équipe à un niveau de compétition s'effectue en fonctions des classements finaux en respectant l'ordre des tableaux « Niveaux de Pratiques », donnant l'origine des équipes qui composeront les catégories.
- 5) Les classements "Niveaux de Pratique" sont portés à la connaissance des clubs, l'engagement du club, dans les délais définis, vaut acceptation de la proposition de la Commission des Jeunes. Dans le cas contraire, la commission demandera aux clubs une confirmation de l'acceptation ou non, de sa proposition de niveau de compétition. L'absence de réponse du club dans un délai de 72h sera considérée comme acceptation de la proposition du District.
- 6) La composition des groupes par niveau de pratique est proposée au Comité Directeur du District par la Commission des Jeunes pour validation.

## **ARTICLE 2 : PHASE AUTOMNE**

### **2.1. Le championnat U13 D1**

1 groupe de 8 équipes en match aller seulement (7 journées).

Une seule équipe par club.

Sur proposition de la Commission des Jeunes, ce groupe sera composé :

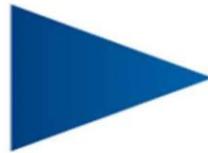
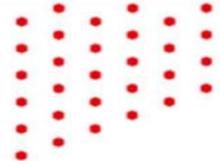
- ✓ des équipes ayant joué la saison précédente en U13 R2
- ✓ des équipes terminant

- 1) Aux meilleures places en U13 D1 la saison précédente puis
- 2) Aux meilleures places de U13 D2 la saison précédente.

NB : L'équipe classée dernière de la phase printemps de la saison N-1 sera automatiquement rétrogradée en D2

Le classement sera établi selon les résultats sportifs et selon les modalités du règlement « Autour de la Rencontre » en cas d'égalité

- Le classement prend en compte le résultat des rencontres **et les résultats des défis jongleries obligatoires** mis en place.
- Les points de ces défis sont saisis par le secrétariat du District en points bonus des résultats des rencontres.
- Le défi jonglage devra être réalisé avant le match, les joueurs se comptant 2 par 2, l'objectif étant 50 contacts « pied droit », 50 contacts « pied gauche » et 50 contacts « tête » avec 2 essais sans surface de rattrapage. La pose du pied par terre entre chaque contact n'est pas obligatoire.
  - Le total des points se fera sur les 8 meilleurs totaux individuels sans prendre obligatoirement en compte le gardien.



- Le barème d'attribution des points est le suivant :

Moins de 900 : 0 point

A partir de 900 : + 1 point

- En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, les points seront attribués en fonction des dispositifs stipulés dans le règlement « Autour de la Rencontre, article 12 ».

Afin de lutter contre l'indiscipline, un barème de retrait de points sera mis en place :

⇒ **Textes de références : « Mémo retrait de points » du District**

Un point bonus sera attribué aux équipes présentant un éducateur

- Titulaire à minima d'une licence « Animateur » et de l'un des diplômes suivants : BEF, BMF, DF COACH JEUNES, CFI U10-U13
- Déclaré sous Footclubs comme Responsable de l'équipe concernée dans la rubrique « Membres du club »
- Présent à minima sur 80% des rencontres

## 2.2. Le championnat U13 D2

2 groupes de 8 équipes en match aller seulement (=>7 journées).

Si deux équipes du même club, elles seront réparties dans deux groupes différents

Sur proposition de la Commission des Jeunes, ces groupes seront composés :

- ✓ des équipes ayant joué la saison précédente en U13 D1 et ne pouvant accéder au championnat U13 D1.
- ✓ des équipes de U13 D2 de la saison précédente n'accédant pas en D1 selon l'ordre du classement effectué.

Les critères de classement des équipes sont les mêmes que ceux utilisés en U13 D1 à la seule différence que le barème de jonglerie utilisé est le suivant :

Moins de 400 : 0 point

A partir de 400 : + 1 point

## 2.3. Le championnat U13 D3

X groupes de X équipes avec garantie de 7 rencontres minimum ou 9 rencontres maximum

Ces groupes seront composés géographiquement avec les équipes ne participant pas au championnat U13D1 et U13 D2.

Les critères de classement des équipes sont les mêmes que ceux utilisés en U13 D1 à la seule différence que le barème de jonglerie utilisé est le suivant :

Moins de 250 : 0 point

A partir de 250 : + 1 point



## **ARTICLE 3 : PHASE PRINTEMPS**

### **3.1. Le championnat U13 R2**

Un certain nombre d'équipes auront la possibilité d'accéder à ce championnat au printemps.

Le nombre d'équipes est déterminé par la Ligue de Bourgogne Franche Comté (Ratio : nombre d'équipe de District / nombre d'équipe total en Ligue), il est communiqué chaque début de saison.

Le départage des équipes pour cette accession se fera suivant le classement **sportif** des équipes du groupe U13 D1.

Rappel : Pour prétendre à une accession en U13 R2, une équipe doit présenter un dirigeant Tuteur ayant suivi la formation « Tuteur arbitrage à la touche » au cours de la saison ou de la saison précédente.

Pour être éligible à l'accession en U13 R2 l'encadrant de l'équipe U13 postulante devra être titulaire au minimum d'une licence « éducateur fédéral » et avoir suivi la formation du CFI U10-U13 **à la date du 31 décembre**.

➔ **Texte de référence Règlement des Compétitions Masculines Jeunes de la Ligue BFC (Art. 10)**

### **3.2. Le championnat U13 D1 « Printemps »**

1 groupe de 10 équipes en matchs aller seulement (=> 9 journées).

Ce groupe sera composé :

- ✓ des équipes ayant joué à l'automne en U13 D1 et n'ayant pu accéder au championnat U13 R2
- ✓ des équipes terminant aux meilleures places en U13 D2 à l'automne.

Le choix des équipes sera effectué selon les classements de la phase automne

### **3.3. Le championnat U13D2**

2 groupes de 10 équipes en matchs aller seulement (=> 9 journées).

Ces groupes seront composés :

- ✓ De l'équipe classée dernière du championnat U13 D1
- ✓ des équipes ayant joué à l'automne en U13 D2 et n'ayant pu accéder au championnat U13 D1
- ✓ des équipes terminant aux meilleures places en U13 D3 à l'automne.

Le choix des équipes sera effectué selon les classements de la phase automne

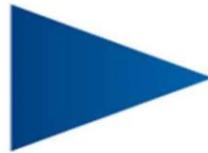
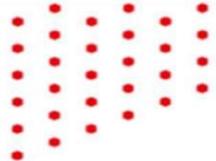
Si deux équipes du même club, elles seront réparties dans deux groupes différents

### **3.4. Le championnat U13 D3**

X groupes de 6 à 10 équipes maximum composées des équipes n'évoluant ni en D1 ni en D2 ainsi que des équipes nouvellement engagées.

**Le dernier de chaque** poule du championnat U13 D2 automne, sera automatiquement intégrée en D3 pour la phase printemps.

Le choix des équipes sera effectué selon les classements de la phase automne



## **ARTICLE 4 : PARTICIPATION ET QUALIFICATION**

Peuvent participer aux compétitions U13 :

- ✓ Les joueurs garçons licenciés U12 et U13
- ✓ Les joueurs garçons licenciés U11 et les joueuses licenciées U11F **autorisés médicalement** dans la limite de 3 par équipe.
- ✓ Les joueuses licenciées U12F ; U13F et U14F

## **ARTICLE 5 : TERRAINS IMPRATICABLES**

⇒ *Textes de références : « Procédure de remise de matchs » du District*

## **ARTICLE 6 : HORAIRES DES RENCONTRES**

- ✓ Les clubs souhaitant jouer les rencontres U13 le samedi matin à 10h30 le feront savoir au Secrétariat du District lors de l'engagement des équipes sous Footclubs. Le District programmera alors les rencontres à domicile des clubs demandeurs à 10h30.
- ✓ Pour les clubs n'effectuant pas de demande, les rencontres seront fixées le samedi après-midi à 14h30

NB : Il est tout à fait possible pour les clubs de demander une modification de la date et/ou de l'horaire de la rencontre.

⇒ *Textes de références : « Autour de la Rencontre » du District*

## **ARTICLE 7 : DUREE DES RENCONTRES**

Les rencontres se déroulent en 2 mi-temps de 30 minutes.

Chacune de ces mi-temps est entrecoupée d'une pause coaching de 2 minutes maximum permettant le changement d'arbitre assistant et le passage de quelques consignes par l'éducateur.

## **ARTICLE 8 : ARBITRAGE A LA TOUCHE**

En U13, obligation de faire arbitrer la touche par un joueur de l'équipe.

En première période un remplaçant effectue la fonction d'assistant, en seconde période ce joueur joue et est remplacé par un joueur qui a participé en première période.

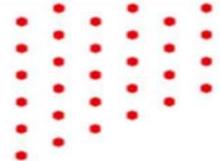
Il est possible de changer de « joueur effectuant la fonction d'assistant », par un autre joueur au milieu d'une mi-temps durant la pause coaching après en avoir averti l'arbitre du match. Un maximum de 3 changements par rencontre est possible.

En cas d'absence de remplaçant c'est un dirigeant licencié qui effectue la fonction d'assistant.

Les noms des joueurs ayant arbitré devront apparaître sur la feuille annexe (feuille papier) et dans observation du match (FMI).

## **ARTICLE 8 Bis – EXCLUSION TEMPORAIRE**

⇒ *Textes de références : « Règlements Compétitions Déroulement de la Rencontre » du District*



## **ARTICLE 9 : CARTON VERT**

Le dispositif Carton Vert est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements

### **Mise en place :**

#### **Le club accueillant :**

- Il est chargé de la mise en place du dispositif.

#### **✓ Les observateurs :**

- 2 observateurs neutres sont désignés pour identifier les joueurs auteurs de bons gestes au cours de la rencontre. Un éducateur, un dirigeant ou encore un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.
- Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs de l'équipe B, et inversement.

#### **✓ A l'issue du match :**

- Sont désignés le ou les joueurs à récompenser
- Les joueurs lauréats reçoivent un carton vert sur lequel est inscrit leur nom.

#### **✓ La remise** se fait soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres).

#### **✓ Le motif** de la désignation est annoncé en s'appuyant sur les 5 valeurs « PRETS ». Un classement par équipe comptabilisant le nombre de cartons verts reçus, sera réalisé à l'issue du championnat.

#### **✓ Attribution** : 3 cartons verts au maximum par match :

- 2 cartons décernés par les observateurs (1 joueur ou joueuse maximum par équipe)
- 1 carton vert décerné par l'arbitre (1 joueur ou joueuse maximum par rencontre)

**L'attribution d'un carton vert n'est pas une obligation, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.**

L'officiel de la rencontre renseigne sur la FMI le ou les bénéficiaires ainsi que la valeur prônée.

## **ARTICLE 10 : INFRACTIONS AUX REGLEMENTS**

Les infractions aux Règlements ou non-respects des Règlements ci-dessus seront étudiées par les commissions idoines du District et feront l'objet de sanctions, et/ou, d'amendes suivant les dispositions financières du District.